

DATE DE CONVOCATION
02/09/2024

DATE D’AFFICHAGE
02/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 9 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Marie-France MOLLET
Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOBASHER

Délibération n° 24.09.09/18

Objet / Palmarès 2024 du concours des maisons et balcons fleuris

Madame Sophie MOBASHER, Adjointe au Maire, en charge de la vie locale, annonce les résultats du palmarès 2024 du concours des maisons et balcons fleuris.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l’unanimité ;

DÉCIDE d’allouer des prix pour un montant global de 785 € répartis comme suit :

CATÉGORIE PAVILLONS		CATÉGORIE BALCONS		
Classement		Classement		
		VILLE	RÉSIDENCE AUTONOMIE	
1 ^{er} prix	57 €	1 ^{er} prix	37 €	37 €
2 ^{ème} prix	50 €	2 ^{ème} prix	27 €	27 €
3 ^{ème} prix	47 €	3 ^{ème} prix	22 €	22 €
4 ^{ème} prix	42 €	4 ^{ème} prix		17 €
5 ^{ème} prix	40 €	5 ^{ème} prix		17 €
5 ^{ème} prix <i>ex aequo</i>	40 €	6 ^{ème} prix		17 €
6 ^{ème} prix	37 €			
7 ^{ème} prix	32 €			
8 ^{ème} prix	27 €			
9 ^{ème} prix	22 €			
10 ^{ème} prix	22 €			
11 ^{ème} prix	22 €			
12 ^{ème} prix	22 €			
12 ^{ème} prix <i>ex aequo</i>	22 €			
13 ^{ème} prix	20 €			
14 ^{ème} prix	20 €			
15 ^{ème} prix	20 €			
16 ^{ème} prix	20 €			
S/TOTAUX	562 €		86 €	137 €
	562 €		223 €	
TOTAUX		785 €		

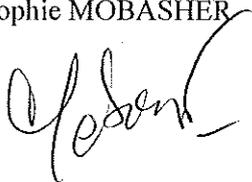
Soit en synthèse :

- 16 prix pour un montant total de 562 € pour la catégorie PAVILLONS ;
- 3 prix pour un solde de 86 € pour la catégorie BALCONS VILLE ;
- 6 prix pour une somme de 137 € pour la catégorie BALCONS FLEURIS A LA RESIDENCE GUY TRAVERT ;

PRÉCISE qu'un tableau nominatif des lauréats sera établi afin de permettre le règlement de l'ensemble de ces prix.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie MOBASHER



Le Maire,
Damien de WINTER

